



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

Quatrième réunion

Genève, 8 et 9 juillet 2009

Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau sur sa quatrième réunion

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1	3
A. Participation.....	2–5	3
B. Questions d'organisation.....	6–8	3
II. Progrès réalisés dans le processus de ratification.....	9–13	3
III. Appui à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention.....	14–23	4
A. Guide pour la mise en application de la Convention.....	14–18	4
B. Activités futures du Conseil juridique.....	19–23	5
IV. Eau et adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, notamment gestion des risques associés aux inondations et aux sécheresses.....	24–43	5
A. Eau et adaptation aux changements climatiques.....	24–38	5
B. Gestion transfrontière des inondations.....	39–43	6
V. Deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE.....	44–48	9
VI. Services écosystémiques et paiement de redevances pour services écosystémiques en vue de la gestion intégrée des ressources en eau.....	49–51	10
VII. Eau et accidents industriels.....	52–60	10
A. Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels.....	52–55	10

B.	Protocole sur la responsabilité civile	56–60	11
VIII.	Activités d'appui à la mise en application de la Convention	61–75	12
A.	Initiative de l'Union européenne sur l'eau et Dialogues sur les politiques nationales.....	61–66	12
B.	Promotion de la coopération transfrontière sur l'eau et gestion intégrée des ressources en eau en Asie centrale	67–73	13
C.	Initiative environnement et sécurité.....	74–75	14
IX.	Promotion de la Convention	76–79	15
X.	Coordination et synergies avec les activités des organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations.....	80–82	15
XI.	Programme de travail 2007-2009 pour la gestion intégrée des ressources en eau	83–84	16
XII.	Plan de travail pour 2010-2012 et au-delà	85–91	16
A.	Activités sur le terrain: nouveaux projets pilotes.....	85–87	16
B.	Structure et activités du plan de travail pour 2010-2012	88–91	16
XIII.	Date et lieu de la cinquième réunion du Groupe de travail	92	17
XIV.	Questions diverses	93–94	17

I. Introduction

1. Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau a tenu sa quatrième réunion à Genève les 8 et 9 juillet 2009.

A. Participation

2. Ont assisté à la réunion des représentants des États membres suivants de la Commission économique pour l'Europe (CEE): Albanie, Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Hongrie, Italie, Monténégro, Ouzbékistan, Pays-Bas, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine. Un représentant de la Commission européenne était également présent.

3. Les organisations et institutions spécialisées suivantes des Nations Unies étaient également représentées: Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Organisation météorologique mondiale (OMM).

4. Ont également participé à cette réunion des représentants des organisations intergouvernementales suivantes: Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination sur l'eau (ICWC) de l'Asie centrale, secrétariat de la Commission internationale de la Save et secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar).

5. Des représentants des centres régionaux pour l'environnement et des organisations non gouvernementales suivants étaient également présents: Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC), Centre régional pour l'environnement de Moldova, Alliance de l'Asie centrale pour l'eau et International Environmental Association of River Keepers (ECO-TIRAS).

B. Questions d'organisation

6. M^{me} Sibylle Vermont (Suisse), Présidente du Groupe de travail, a ouvert la réunion et fait une déclaration liminaire.

7. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour tel que reproduit dans le document ECE/MP.WAT/WG.1/2009/1.

8. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa troisième réunion (ECE/MP.WAT/WG.1/2008/2).

II. Progrès réalisés dans le processus de ratification

9. Le secrétariat a fait le point sur l'état d'avancement du processus de ratification de la Convention. Depuis la quatrième Réunion des Parties, la Convention a été ratifiée par l'Ouzbékistan. Ainsi, à la date de juin 2009, elle avait été ratifiée par 35 pays et la Commission européenne.

10. Les représentants des pays et le secrétariat ont rendu compte des progrès réalisés en vue de la ratification, qui est actuellement en cours en Bosnie-Herzégovine, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Géorgie, en Serbie et au Turkménistan.

11. La Croatie, l'Estonie, la Finlande, la Hongrie, la Lettonie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, la République de Moldova, la République tchèque et la Roumanie ont ratifié les amendements aux articles 25 et 26 de la Convention. Le Groupe de travail s'est inquiété de la lenteur des progrès de la ratification des amendements qui, plus de cinq ans après leur adoption, ont été ratifiés par 12 Parties seulement alors qu'ils devront l'avoir été par 23 avant de pouvoir entrer en vigueur.

12. La Présidente a présenté une note sur les moyens de promouvoir la ratification des amendements (document informel WG.1-Inf.7) et, s'exprimant au nom de la Suisse, a indiqué que son pays avait atteint l'étape finale de la ratification des amendements. Elle a exhorté les autres pays à suivre son exemple, faisant valoir que la ratification des amendements était essentielle pour la reconnaissance de la Convention au niveau mondial et la coopération avec les pays non membres de la CEE, notamment ceux qui ont des eaux en commun avec des pays de la CEE. Elle a vivement encouragé les pays non encore Parties à ratifier la Convention telle qu'amendée, économisant ainsi sur les ressources requises pour les procédures administratives souvent longues liées à la ratification des amendements pris séparément.

13. Le Groupe de travail est convenu que des mesures susceptibles d'aider et d'encourager les pays à ratifier les amendements devraient être prévues dans le prochain plan de travail et a prié la Présidente d'apporter la dernière touche à la note et de la soumettre à la cinquième session de la Réunion des Parties (10-12 novembre 2009).

III. Appui à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention

A. Guide pour la mise en application de la Convention

14. Le Président du Conseil juridique a présenté les conclusions de la sixième réunion du Conseil juridique (Genève, 29 et 30 avril 2009) ainsi que le projet de guide pour la mise en application de la Convention (document informel WG.1-Inf.1).

15. Le Groupe de travail s'est déclaré tout à fait favorable à cette activité et très satisfait des résultats impressionnants obtenus par le groupe de rédaction. Il a noté que le guide se présentait désormais comme un véritable manuel sur les aspects juridiques et techniques liés à l'application de la Convention.

16. Le Groupe de travail a fait observer que les contributions faites à cette activité par de nombreux pays, aussi bien Parties que non-Parties, confirmaient l'importance stratégique et l'utilité d'un tel document.

17. Le Groupe de travail est convenu de communiquer au secrétariat avant le 17 juillet 2009 les observations écrites supplémentaires qu'il pourrait éventuellement formuler.

18. Le Groupe de travail a approuvé le projet de guide et a prié le Président du Conseil juridique de l'établir sous sa forme définitive, au besoin avec l'aide du groupe de rédaction, en tenant compte des observations faites et de le soumettre pour adoption à la cinquième session de la Réunion des Parties. Il a reconnu que ce guide constituerait un document de référence essentiel pour les activités inscrites dans le plan de travail pour 2010-2012. Il a aussi décidé qu'il faudrait établir une version interactive en ligne du guide et préparer du matériel promotionnel sur ce sujet après la cinquième session de la Réunion des Parties.

B. Activités futures du Conseil juridique

19. Le Président du Conseil juridique a présenté le document sur les moyens d'examiner et de promouvoir l'application et le respect des dispositions de la Convention (ECE/MP.WAT/WG.1/2009/4), établi à partir des discussions qui ont eu lieu au sein du Conseil juridique compte tenu du travail fourni pour l'élaboration du guide et des observations du Groupe de travail qui avait réaffirmé à sa troisième réunion à quel point il était important que la Convention soit ratifiée, effectivement appliquée et respectée et suggéré que ces questions fassent l'objet d'un point du plan de travail pour 2010-2012 établi au titre de la Convention.

20. Le Groupe de travail a reconnu qu'un mécanisme spécifique devait être mis en place au titre de la Convention pour que puissent être réglés les problèmes liés à l'application de ses dispositions et d'éventuelles divergences de vues quant à leur interprétation, tout en sachant qu'elle sont empreintes d'un véritable esprit de coopération et imposent aux pays Parties riverains de travailler ensemble.

21. Le Groupe de travail est convenu d'inscrire dans le plan de travail pour 2010-2012 une activité conduisant à la mise au point d'un mécanisme pouvant être l'instrument d'un dialogue non conflictuel dans le cadre duquel les pays pourraient solliciter des conseils et résoudre d'éventuels différends, ce qui faciliterait la mise en œuvre de la Convention. Le guide constituerait un document de référence essentiel pour cette activité et la deuxième évaluation serait un indicateur direct de la mise en œuvre de la Convention.

22. Le Groupe de travail a décidé que dans le prochain plan de travail pour 2010-2012, le Conseil juridique serait invité à étudier différentes options et à les soumettre pour adoption à la Réunion des Parties à sa sixième session. Il lui serait demandé de faire preuve à cet égard d'imagination et même d'invention et de concevoir des solutions adaptées aux besoins et à la nature de la Convention.

23. Le Groupe de travail a prié le Président du Conseil juridique d'établir, sur la base des observations faites à la réunion, le texte de la proposition mentionnée dans le document sur les moyens d'examiner et de promouvoir l'application et le respect de la Convention et de le soumettre pour adoption à la cinquième session de la Réunion des Parties.

IV. Eau et adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, notamment gestion des risques associés aux inondations et aux sécheresses

A. Eau et adaptation aux changements climatiques

1. Directives sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques

24. Un représentant des Pays-Bas, l'un des pays chefs de file pour cette activité, a présenté ce point de l'ordre du jour et exposé les conclusions de l'atelier sur l'adaptation aux changements climatiques et l'eau organisé à Bruxelles les 12 et 13 mars 2009 par le Partenariat européen pour l'eau en coopération avec la CEE, le Gouvernement néerlandais et le Programme de coopération sur l'eau et le climat¹.

25. Le représentant de la Commission européenne a informé le Groupe de travail des activités de celle-ci dans ce domaine, y compris celles exécutées dans le contexte de la

¹ Voir <http://www.ewp.eu/wp-content/uploads/2009/03/20090415-report-ccaw.pdf>.

Stratégie d'application commune de la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne². Il a indiqué qu'un livre blanc sur l'adaptation aux changements climatiques avait été approuvé en avril 2009 et exposé les mesures prévues pour en assurer l'application. Il a également évoqué l'établissement de lignes directrices pour l'application de la Directive-cadre de l'UE sur l'eau dans le contexte des changements climatiques, soulignant qu'elles seraient en principe approuvées en novembre 2009 par les organes compétents de l'UE et viendraient compléter les directives de la CEE.

26. M. J. Buntsma (Pays-Bas), Coprésident de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat, a présenté le projet de directives sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques et ses principaux messages (documents informels WG.1-Inf.2 et WG.1-Inf.2a). Il a rendu compte des progrès accomplis dans ce domaine, notamment des conclusions de la deuxième réunion de l'Équipe spéciale (Genève, 24 avril 2009; document informel TFWC/2009/6). Il a rappelé que ces directives avaient été établies conjointement par l'Équipe spéciale de l'eau et du climat et l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes au titre du Protocole sur l'eau et la santé en vue de leur adoption éventuelle par la Réunion des Parties à la Convention et la Réunion des Parties au Protocole. Il a précisé que ce texte, qui s'adresse aux décideurs dans les domaines de l'eau et de la santé, est axé en particulier sur les eaux transfrontières et les aspects sanitaires, ce qui le rend unique.

27. Le Groupe de travail s'est félicité de l'établissement de ces directives, qui correspondent à un besoin réel et arrivent à point nommé: il en a salué la qualité et le caractère novateur et a remercié de leurs efforts les pays chefs de file, les groupes de rédaction et tous ceux qui ont été appelés à fournir à ce sujet des commentaires et des contributions.

28. Le Groupe de travail a également formulé des observations sur les directives et le résumé d'orientation qui en est proposé. Il a demandé que le texte fasse davantage de place aux effets éventuellement positifs des changements climatiques, par exemple la prolongation de la période de végétation. Par ailleurs, il s'est félicité des principaux messages du texte, qui feront l'objet du résumé d'orientation et deviendront un document clef pour les décideurs. Il a demandé que la version révisée mette davantage l'accent sur les questions suivantes: aspects sanitaires, coopération transfrontière, interactions continues entre la science et les orientations politiques et références à la Directive-cadre de l'UE sur l'eau. Il a noté que la traduction des directives et surtout de leur résumé dans les langues nationales en faciliterait la promotion et l'application.

29. Le Groupe de travail a débattu des moyens d'appeler l'attention des décideurs dans la région de la CEE et au-delà sur le texte des directives, par exemple lors de la quinzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 15, Copenhague, 7-18 décembre 2009). À cet effet, il serait peut-être utile que les interventions des représentants des pays qui prennent part à ce genre de manifestation y fassent référence, et citent en particulier le résumé d'orientation.

30. Le Groupe de travail est convenu de soumettre au secrétariat ses éventuelles observations écrites sur les principaux messages avant le 17 juillet 2009 et sur le projet de directives avant le 24 juillet 2009. Il a approuvé les deux documents, avec les modifications qu'il a été décidé d'y apporter, et a demandé aux pays chefs de file et au secrétariat de réviser le projet de directives et son résumé d'orientation sur la base des suggestions qui auront été formulées et d'en soumettre la version définitive pour adoption à la cinquième session de la Réunion des Parties.

² Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

31. Pour que les directives soient d'un abord facile et diffusées et appliquées aussi rapidement que possible, notamment en vue de grandes conférences internationales comme la COP 15, le Groupe de travail a décidé de les soumettre à la Réunion des Parties sous la forme d'une publication imprimée et non d'un document officiel, ce qui devrait en faciliter aussi l'application, par exemple dans le cadre des projets pilotes envisagés. À cet égard, le Groupe de travail a reconnu que cette façon de procéder supposerait que la Réunion des Parties s'abstienne d'apporter de nouvelles modifications au texte. Il a chargé le secrétariat d'assurer la mise en forme, mise en page, maquette et impression de la publication, qui sera soumise en anglais et en russe à la cinquième session de la Réunion des Parties. La version française sera établie après la session.

2. Coopération avec l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes

32. Au nom du Président de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes relevant du Protocole sur l'eau et la santé, le secrétariat a informé le Groupe de travail des activités sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques menées en coopération avec l'Équipe spéciale, évoquant en particulier les conclusions de la deuxième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé (Genève, 2 et 3 juillet 2009) et l'établissement d'un projet de lignes directrices sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les situations météorologiques extrêmes³. Le Groupe de travail a demandé aux centres de liaison de mobiliser les spécialistes de l'eau dans leurs pays respectifs pour qu'ils contribuent à l'établissement de ces directives, en particulier pour ce qui concerne les liens entre la gestion de l'eau et le fonctionnement des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les situations météorologiques extrêmes. Il a invité des experts de la gestion de l'eau à participer à la deuxième réunion de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes (Genève, 27 et 28 octobre 2009).

3. Projets pilotes futurs

33. Le secrétariat a présenté ce qu'il était prévu de faire, notamment pour promouvoir les directives sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques et le programme proposé de projets pilotes destinés à favoriser l'application des directives ainsi que la coopération et le dialogue pour la mise au point de stratégies et de mesures d'adaptation au niveau transfrontière (documents informels WGMA-Inf.1 et WGIWRM-Inf.3). Les projets pilotes, qui devraient être exécutés dans des bassins transfrontières en coopération avec les organismes partenaires, seraient principalement axés sur l'Europe de l'Est, l'Europe du Sud-Est, le Caucase et l'Asie centrale mais certains seraient également mis sur pied dans des pays de l'UE ou dans des bassins communs à des pays membres et non membres de l'UE. Il a été proposé que ces projets soient axés, selon la situation du bassin considéré, sur une ou plusieurs des étapes de l'élaboration d'une stratégie d'adaptation telle(s) que présentée(s) dans le projet de directives. Le secrétariat a indiqué que les partenaires de l'Initiative environnement et sécurité⁴ avaient fait savoir qu'ils étaient prêts à appuyer les projets pilotes qui feront par conséquent partie de l'Initiative et bénéficieront d'un soutien financier à ce titre. Le secrétariat a demandé aux pays de lui soumettre des propositions de

³ Un projet de lignes directrices sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les situations météorologiques extrêmes a été soumis comme document d'information n° 5 à la deuxième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé. Il peut être consulté à l'adresse suivante:
http://www.unece.org/env/water/meetings/documents_WGWH.htm.

⁴ De plus amples informations sur l'Initiative environnement et sécurité sont disponibles à l'adresse:
www.envsec.org.

projets pilotes dans les meilleurs délais, si possible avant la cinquième session de la Réunion des Parties et au plus tard avant la fin de 2009.

34. Les pays et organismes suivants se sont déclarés prêts à participer à des projets pilotes: le secrétariat de la Commission internationale de la Save, le CAREC, dont le représentant a fait savoir que plusieurs pays d'Asie centrale avaient déjà entrepris de recenser de petits bassins pouvant faire l'objet de projets pilotes; et la République de Moldova et l'Ukraine, qui ont demandé qu'un élément sur l'adaptation aux changements climatiques soit inclus dans le projet en cours sur le Dniestr. Le représentant de l'Arménie a indiqué qu'un projet sur les forêts et l'adaptation aux changements climatiques allait débiter dans son pays sous les auspices du PNUD. Le représentant de la Slovaquie a présenté les activités en cours dans le bassin de la rivière Tisza sur les changements climatiques et précisé que les directives pourraient servir de base pour ces activités.

35. Le représentant du PNUD a déclaré que l'adaptation aux changements climatiques allait devenir un domaine d'activité prioritaire et que les directives constitueraient une référence majeure. Il a été suggéré que le Fonds pour l'environnement mondial soit éventuellement appelé à appuyer les activités dans ce domaine.

36. Les membres du Groupe de travail se sont également entretenus des structures de gouvernance et d'appui à prévoir pour les projets pilotes et sont convenus que l'Équipe spéciale de l'eau et du climat constituerait un forum pour l'échange de données d'expérience cependant que le Groupe de travail continuerait de superviser l'ensemble des activités. Les Pays-Bas ont fait savoir qu'ils étaient prêts à continuer à faire office de chef de file pour la coordination des activités et l'échange d'informations sur les expériences faites, les bonnes pratiques appliquées et les enseignements tirés dans différentes parties de la région de la CEE. Le Groupe de travail a souligné le rôle important des pays appelés à participer aux projets pilotes.

37. Le représentant de la Commission européenne a fait état de deux projets qu'il était prévu d'exécuter sous les auspices de l'UE sur la question de l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de l'eau, l'un concernant les moyens à mettre en œuvre pour mettre fin au processus de désertification en Europe et l'autre la variabilité climatique dans la sous-région des Carpates. Il a confirmé que la Commission était prête à coopérer avec la CEE à l'exécution des projets pilotes futurs.

38. Le Groupe de travail est convenu d'appliquer les directives par le biais de projets pilotes adaptés aux besoins des pays concernés et a demandé aux pays chefs de file et au secrétariat de préciser le contenu de la proposition relative au programme de projets pilotes, notamment pour ce qui concerne la structure d'appui, et de donner suite aux conclusions de la discussion. Le Groupe de travail est convenu d'inclure les projets pilotes sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans le plan de travail pour 2010-2012.

B. Gestion transfrontière des inondations

39. M. T. Stratenwerth (Allemagne), Coprésident de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat, a rendu compte des résultats de l'atelier sur la gestion transfrontière des risques associés aux inondations (Genève, 22 et 23 avril 2009, document informel WG.1-Inf.8) organisé par l'Allemagne, les Pays-Bas, la CEE et l'OMM.

40. Cet atelier, qui a donné lieu à des échanges de données d'expérience entre pays membres et non membres de l'UE sur la gestion transfrontière des risques d'inondation, a porté entre autres sur la prévision et la cartographie conjointes des risques d'inondation, la

planification conjointe des actions à prévoir et les arrangements institutionnels et juridiques à prendre pour la gestion des risques d'inondation dans un contexte transfrontière⁵.

41. Le Groupe de travail s'est félicité des résultats de cet atelier et a accepté de formuler éventuellement des observations écrites pour le projet de rapport de l'atelier avant le 24 juillet 2009. Le secrétariat a exhorté en particulier les pays concernés à communiquer des observations sur les études de cas présentées dans le rapport.

42. Le représentant de l'OMM a informé les participants de l'existence du service d'assistance pour la gestion intégrée des crues, mis sur pied par l'OMM le 17 juin 2009.

43. Le Groupe de travail a décidé que les activités susceptibles d'être exécutées à l'avenir dans ce domaine comporteraient des projets pilotes sur la gestion transfrontière des risques d'inondation dans le cadre du programme de projets pilotes ainsi que des activités de renforcement des capacités, par exemple sous la forme d'ateliers régionaux et sous-régionaux.

V. Deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE

44. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de l'état d'avancement des préparatifs de la deuxième évaluation (ECE/MP.WAT/WG.2/2009/3) et des résultats de la dixième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (Bratislava, 10 et 11 juin 2009) au cours de laquelle avaient été prises plusieurs décisions sur les préparatifs de l'évaluation (ECE/MP.WAT/WG.2/2009/2). Il a également informé le Groupe de travail des progrès des préparatifs de l'évaluation des eaux transfrontières en Europe du Sud-Est (document informel n° 2, préparé pour le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation).

45. Le secrétariat a souligné que la qualité de l'évaluation des eaux transfrontières en Europe du Sud-Est, qui doit être soumise à la cinquième session de la Réunion des Parties, n'était pas encore garantie dans la mesure où les pays n'ont toujours pas communiqué ou établi de contributions et où certains d'entre eux n'ont pas encore désigné d'experts chargés de veiller au déroulement de l'exercice. Il a demandé aux pays de l'Europe du Sud-est de soumettre leurs contributions le plus tôt possible. La Hongrie, la Serbie, la Slovénie et la Roumanie ont fait savoir qu'elles communiqueraient bientôt des données sur leurs eaux transfrontières.

46. Le Groupe de travail s'est félicité des progrès réalisés en vue de la préparation de la deuxième évaluation et a accepté le projet de plan proposé.

47. Confirmant à nouveau qu'il était étroitement associé à la préparation de l'évaluation, le Groupe de travail s'est engagé à faciliter la désignation d'experts à cette fin. Il est convenu qu'il faudrait promouvoir activement la deuxième évaluation dans le cadre des préparatifs de la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (devant avoir lieu à Astana en 2011) et en particulier des réunions du Comité des politiques de l'environnement. L'évaluation constituerait ainsi une référence étroitement liée à l'ordre du jour de la Conférence d'Astana et serait le principal document sur les eaux transfrontières soumis pour examen aux ministres. À cet égard, le Groupe de travail collaborera étroitement avec les centres en liaison avec le Comité dans les différents pays.

⁵ Voir: http://www.unece.org/env/water/meetings/transboundary_flood_workshop.htm.

48. Le Groupe de travail a invité les pays et organismes concernés à assurer un financement prévisible afin de garantir le succès de l'entreprise. Il a remercié les pays ayant d'ores et déjà fourni des ressources et a réaffirmé que la préparation de cette deuxième évaluation devrait être inscrite dans le plan de travail pour 2010-2012.

VI. Services écosystémiques et paiement de redevances pour services écosystémiques en vue de la gestion intégrée des ressources en eau

49. La Présidente a présenté la question, rappelant les résultats de la session organisée par la Suisse et la CEE à l'occasion du cinquième Forum mondial de l'eau (Istanbul, Turquie, mars 2009) sur le thème «préserver les écosystèmes naturels» et de l'atelier sur les forêts (Antalya, Turquie, 12-14 mai 2009) organisé conjointement par la Suisse, la Turquie, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe/Unité de liaison d'Oslo et la CEE⁶. Les participants à l'atelier ont notamment recommandé que soit créé un portail Internet sur les forêts et que soit éventuellement organisé un atelier sur les forêts et l'eau dans les pays à faible couvert forestier au titre du prochain plan de travail de la Convention. La Présidente a indiqué que la Suisse prévoyait d'organiser l'année prochaine un atelier sur les forêts et l'eau dans le cadre d'une initiative du Forum des Nations Unies sur les forêts pilotée par un pays.

50. Le représentant du CAREC a informé le Groupe de travail de l'état d'avancement d'un projet visant à instituer le paiement de redevances pour services écosystémiques dans le bassin du lac Issyk Kul. Il a demandé aux pays de proposer éventuellement le nom d'un expert international susceptible de faire office de conseiller pour ce projet. Le Groupe de travail s'est félicité des progrès de la mise en œuvre de ce projet dont le modèle pourrait être repris dans d'autres régions.

51. Le Groupe de travail est convenu que des activités relatives au paiement de redevances pour services écosystémiques devraient être incluses dans le futur plan de travail, essentiellement par le biais de projets pilotes et d'activités connexes de renforcement des capacités.

VII. Eau et accidents industriels

A. Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels

52. La Présidente a rappelé les conclusions de la discussion ayant eu lieu sur ce point de l'ordre du jour à la troisième réunion du Groupe de travail. Celui-ci avait chargé les Bureaux de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) et de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) d'élaborer une stratégie commune pour les activités futures du Groupe mixte d'experts. Ces derniers ont préparé une proposition qui a été présentée à la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels (Genève, 25-27 novembre 2008). Comme suite à la décision prise par la Conférence des Parties (ECE/CP.TEIA/19), les deux Bureaux ont établi un projet de stratégie (document informel

⁶ Voir: http://www.mcpfe.org/forests_and_water.

WGIWRM-Inf.5) sur les moyens de surmonter les difficultés rencontrées par le Groupe mixte d'experts et la marche à suivre pour en améliorer le fonctionnement.

53. Le Président du Bureau de la Convention sur l'eau a présenté ce projet de stratégie et fait part des conclusions formulées à ce sujet lors de la douzième réunion du Bureau (Genève, 6 et 7 juillet 2009). Pour que les travaux du Groupe mixte d'experts répondent aux objectifs de la Convention sur l'eau, il faudrait absolument définir une activité prioritaire pour le secteur de l'eau et préciser exactement quelles compétences seraient nécessaires pour cette activité. De l'avis du Bureau, le meilleur moyen de déterminer une activité répondant véritablement aux besoins des pays serait d'adresser un questionnaire aux centres de liaison pour les deux Conventions. Il faudrait que ce questionnaire puisse être présenté à la cinquième session de la Réunion des Parties, après quoi les deux Bureaux fixeraient les prochaines étapes à prévoir conformément à la stratégie. Cette proposition doit encore être approuvée par le Bureau de la Convention sur les accidents industriels.

54. Plusieurs pays ont souligné combien le Groupe mixte d'experts était important et qu'il était nécessaire d'en adapter les travaux aux besoins des pays considérés sous l'angle du secteur de l'eau.

55. Le Groupe de travail a approuvé le projet de stratégie et a décidé de le soumettre pour approbation à la cinquième session de la Réunion des Parties. Il s'est également rallié à la solution proposée par le Bureau pour déterminer une activité prioritaire pour 2010-2012 en fonction des besoins des pays, cette activité pouvant être intégrée aux travaux du Groupe mixte d'experts⁷.

B. Protocole sur la responsabilité civile

56. Le représentant de la Hongrie a fait part au Groupe de travail des discussions sur ce sujet ayant eu lieu à la douzième réunion du Bureau de la Convention sur l'eau. Le Bureau avait eu en particulier le sentiment que la communication récemment adressée par courrier électronique par la Commission européenne sur une prétendue incompatibilité entre le Protocole sur la responsabilité civile et l'acquis communautaire de l'Union européenne n'était pas satisfaisante. Les arguments juridiques présentés étaient discutables et l'impression était qu'il n'y avait pas vraiment eu d'étude approfondie. Toutefois, le Bureau a estimé qu'il s'agissait là d'un problème bien plus politique que juridique, si bien qu'il n'a pas jugé bon de poursuivre le débat sur le plan juridique.

57. Le Bureau a estimé qu'il serait difficile de surmonter le manque de soutien politique au Protocole sur la responsabilité civile mais qu'il était toutefois important que cette question continue de figurer dans le plan de travail établi au titre de la Convention. Il sera nécessaire de définir des activités concrètes sur la base des possibilités offertes par la révision de la Directive de l'UE sur la responsabilité environnementale⁸ et des activités exécutées dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) au titre de l'initiative sur l'eau de l'Union européenne. Il faudrait que ces activités visent essentiellement à constituer les capacités requises pour la ratification du Protocole dans les pays non membres de l'UE.

⁷ À sa quinzième réunion (Genève, 13 et 14 juillet 2009), le Bureau de la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels a approuvé la proposition de conduire une enquête, avec les centres de liaison pour les deux Conventions et d'autres experts associés aux travaux du Groupe mixte d'experts, par l'intermédiaire d'un questionnaire dont le plan devra être établi d'ici la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau.

⁸ Directive 2004/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 sur la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux.

58. Le représentant de la Hongrie a également conseillé aux participants de consulter le site Web qui fait état des résultats de l'atelier tenu à Budapest les 21 et 22 mai 2007 sur le thème «La pollution due aux accidents sur les eaux transfrontières, la responsabilité civile et l'indemnisation: problèmes et possibilités» et propose toute une foule de renseignements sur la question⁹.

59. La République de Moldova et l'Ukraine se sont déclarées prêtes à participer à un éventuel projet pilote destiné à faciliter la ratification et l'application du Protocole. La Roumanie et la Hongrie ont fait savoir qu'elles seraient prêtes à s'associer à ces deux pays pour préciser les objectifs du projet et collaborer à son exécution.

60. Le Groupe de travail a lui aussi jugé qu'il serait difficile de surmonter le manque de soutien politique au Protocole sur la responsabilité civile mais est convenu, avec le Bureau, qu'il était important que cette question reste inscrite dans le plan de travail établi au titre de la Convention.

VIII. Activités d'appui à la mise en application de la Convention

A. Initiative de l'Union européenne sur l'eau et Dialogues sur les politiques nationales

61. Le Groupe de travail a pris note du rapport du secrétariat sur les progrès de la mise en œuvre des Dialogues sur les politiques nationales dans les pays de l'EOCAC au titre de l'initiative sur l'eau de l'UE, avec un financement assuré pour l'essentiel par la Commission européenne (document informel WGIWRM-Inf.4). Notant avec satisfaction que de nouveaux pays avaient exprimé le souhait de prendre part à cet exercice, il a fait valoir que des ressources additionnelles seraient nécessaires à cette fin, en plus des contributions extrabudgétaires de la Commission européenne. Notant l'intérêt particulier que présentent ces dialogues, il a relevé que les pays y étaient fermement attachés et y adhéraient pleinement et qu'y participaient des responsables de haut niveau de différents secteurs.

62. S'exprimant au nom des deux comités d'orientation de leurs pays pour les Dialogues sur les politiques nationales, les représentants de l'Ukraine et de la République de Moldova ont informé le Groupe de travail des activités en cours dans le cadre de ces dialogues ainsi que des activités prévues, qui porteront notamment sur l'examen des principes qui sous-tendent la Directive-cadre de l'UE sur l'eau. Le représentant de la Géorgie a souligné que son pays prendrait part dès 2010 au programme de Dialogues sur les politiques nationales, axé sur la gestion transfrontière des eaux du bassin de l'Alazani, commun à l'Azerbaïdjan et à la Géorgie. Le CAREC s'est déclaré prêt à faire part, dans le cadre des Dialogues sur les politiques nationales au Kirghizistan, des fruits de son expérience en matière de paiement des services rendus par les écosystèmes dans le bassin du lac Issyk Kul.

63. La Roumanie, qui préside le Groupe de travail de l'Initiative sur l'eau de l'UE pour les pays de l'EOCAC, s'est félicitée des résultats tangibles obtenus et s'est déclarée confiante dans le succès des travaux entrepris.

64. Le Groupe de travail s'est félicité de l'expérience acquise dans le cadre des Dialogues sur les politiques nationales et a félicité les pays participants des progrès accomplis. Il a noté que les deux thèmes traités, soit: a) la gestion intégrée des ressources en eau avec la CEE comme principal partenaire stratégique et b) l'approvisionnement en

⁹ Voir <http://www.unece.org/env/civil-liability/welcome.html>.

eau et l'assainissement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) comme principal partenaire stratégique – contribuaient utilement aux efforts fournis par les pays pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Déclarant que le programme de Dialogues sur les politiques nationales était de son point de vue très important pour les activités menées au titre de la Convention sur la gestion intégrée des ressources en eau, le Groupe de travail a encouragé les autres pays de l'EOCAC à s'y associer.

65. Prenant acte de la contribution décisive du secrétariat qui met des services clefs à la disposition de ses partenaires dans les pays de l'EOCAC, le Groupe de travail a invité les Parties à la Convention à envisager d'apporter des ressources supplémentaires, y compris, au besoin, sous la forme de contributions d'experts et d'accords de coopération, ou de prévoir d'autres types d'assistance, insistant sur l'excellent rapport coût/efficacité des activités. À cet égard, la Hongrie a fait savoir qu'elle soutiendrait les activités relatives à la gestion des inondations en Ukraine et participerait au travail de définition des objectifs à atteindre et d'établissement de rapports fait dans la République de Moldova au titre du Protocole sur l'eau et la santé. L'Estonie a indiqué qu'elle était prête à continuer de contribuer au programme de dialogues, qui pourrait être axé sur l'un des pays du Caucase.

66. Le Groupe de travail est convenu d'inscrire dans le plan de travail pour 2010-2012 la poursuite des Dialogues sur les politiques nationales après la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention.

B. Promotion de la coopération transfrontière sur l'eau et gestion intégrée des ressources en eau en Asie centrale

67. Le secrétariat a présenté les activités conduites par la CEE en Asie centrale aux fins de coopération transfrontière dans le domaine de l'eau et de la gestion intégrée des ressources en eau. Appelant l'attention du Groupe de travail sur l'atelier organisé à Almaty (Kazakhstan) du 20 au 22 avril 2009 sur le droit international de l'eau en coopération avec le Centre régional de diplomatie préventive pour l'Asie centrale, il a noté que plusieurs membres du Conseil juridique de la Convention y avait participé et que le projet de guide pour la mise en application de la Convention y avait également été présenté, l'accent étant mis en particulier sur les problèmes propres à l'Asie centrale.

68. Le secrétariat a également présenté les projets suivants: a) «Qualité de l'eau»; b) «Renforcement des capacités pour la coopération aux travaux garantissant la sécurité des barrages»; c) «Commission bilatérale sur les rivières Chi et Talas»; et d) «Base régionale de données sur l'eau pour l'Asie centrale». Le Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination sur l'eau (ICWC) a fait état d'un projet exécuté avec succès sur la gestion intégrée des ressources en eau dans la vallée de Fergana et d'un projet sur la surveillance automatique des eaux transfrontières, qui bénéficient tous deux d'un financement de la Direction suisse du développement et de la coopération.

69. L'Italie a rendu compte des progrès et des plans relatifs à la mise en œuvre du volet environnement et eau de la Stratégie de l'UE pour l'Asie centrale, qu'elle a pour mission de coordonner. Elle a déclaré que son objectif était d'associer tous les partenaires à l'exécution de cette stratégie et informé le Groupe de travail de la prochaine réunion de haut niveau sur la Stratégie environnementale de l'UE pour l'Asie centrale (Rome, 5 et 6 novembre 2009). La Finlande a fait état de sa nouvelle Initiative pour l'Europe élargie¹⁰, programme-cadre de

¹⁰ Initiative pour l'Europe élargie, Programme-cadre pour le plan d'exécution de la politique finlandaise de développement pour 2009-2013; Ministère finlandais des affaires étrangères, juin 2009.

coopération aux fins du développement exécuté avec les ex-républiques soviétiques afin de promouvoir la stabilité et le bien-être et de l'appui qu'elle apporte aux activités menées en Asie centrale.

70. L'Ouzbékistan a appelé l'attention sur les effets négatifs que pourraient avoir les installations hydroélectriques sur l'écosystème de la mer d'Aral et a demandé que des experts internationaux soient invités à les évaluer. Le Tadjikistan a réaffirmé qu'il était prêt à poursuivre le dialogue sur la coopération transfrontière sur l'eau et a noté que d'après les informations en sa possession, des systèmes d'irrigation obsolètes et les méthodes de gestion en vigueur contribuaient à la dégradation des écosystèmes liés à l'eau en Asie centrale.

71. La Présidente a informé le Groupe de travail que le Bureau avait décidé d'organiser, dans le cadre de la cinquième session de la Réunion des Parties, une réunion de haut niveau sur la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau en Asie centrale et le rôle de la Convention. Elle a invité les pays à faire savoir s'ils seraient éventuellement prêts à participer à l'organisation de cette réunion et à communiquer leurs vues à ce sujet au secrétariat.

72. Le Groupe de travail a reconnu qu'il était indispensable de rationaliser et de coordonner les initiatives en cours et prévues en Asie centrale afin d'en garantir l'efficacité. À cet égard, l'OSCE et le PNUD se sont déclarés prêts à œuvrer pour favoriser des synergies entre les différentes activités.

73. Le Groupe de travail est convenu que le plan de travail pour 2010-2012 prévoirait des activités exécutées pour donner suite aux projets en cours ainsi qu'un nouveau projet sur le dialogue et la coopération au niveau régional pour la gestion des ressources en eau, qui est l'un des éléments du programme de gestion transfrontière de l'eau en Asie centrale lancé dans le cadre du Berlin Water Process¹¹ en coopération avec la Stratégie de l'UE pour l'Asie centrale. Cette activité serait financée par l'organisme allemand de coopération technique (GTZ).

C. Initiative environnement et sécurité

74. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de la contribution de la CEE à l'Initiative environnement et sécurité, exécutée conjointement par la CEE, le PNUD, le PNUE, l'OSCE et le Centre régional sur l'environnement pour l'Europe centrale et orientale, en association avec la Division diplomatie publique de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Le secrétariat a présenté les projets ci-après exécutés au titre de l'Initiative environnement et sécurité¹² à l'appui de la mise en œuvre de la Convention: a) «Coopération transfrontière et gestion durable du Dniestr» et, b) «Appui à un accord bilatéral entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie». Le secrétariat a également indiqué que la deuxième évaluation avait été approuvée par les partenaires de l'Initiative environnement et sécurité comme projet exécuté au titre de cette initiative, de même que le programme de projets pilotes sur l'application des directives relatives à l'eau et à l'adaptation aux changements climatiques.

¹¹ Lancé le 1^{er} avril 2008 lors de la Conférence tenue à Berlin au Ministère allemand des affaires étrangères sur le thème «Water Unites».

¹² Pour les projets «Renforcement des capacités pour la coopération aux travaux garantissant la sécurité des barrages en Asie centrale» et «Intensification des échanges d'informations régionales sur les ressources en eau en Asie centrale (CAREWIB)», voir le paragraphe 68 ci-dessus.

75. Le Groupe de travail est convenu que l'Initiative environnement et sécurité contribuait utilement à renforcer l'application de la Convention sur le terrain et a confirmé que l'existence d'un partenariat avec l'Initiative sur les activités pertinentes inscrites dans le plan de travail pour 2010-2012 était un atout non négligeable.

IX. Promotion de la Convention

76. le Président de la Réunion des Parties à la Convention, s'exprimant également au nom du Président de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé, a présenté le projet de stratégie relative à la promotion de la Convention et du Protocole sur l'eau et la santé (document informel 6), invitant les délégations à donner des exemples d'actions réussies dans leur pays.

77. Les deux Présidents ont insisté sur le rôle des centres de liaison et souligné qu'il faudrait faire davantage pour renforcer les interactions entre eux et favoriser leur mise en réseau. Il a été proposé d'organiser à leur intention, en marge de la cinquième session de la Réunion des Parties, une réunion sur leur rôle dans la promotion et l'application de la Convention.

78. Le Groupe de travail s'est félicité du projet de stratégie, soulignant qu'il devrait évoluer avec le temps en fonction des problèmes et besoins nouveaux. Il est convenu de fournir à ce sujet au secrétariat des observations écrites et des exemples avant le 24 juillet 2009. Il a approuvé le projet de stratégie et prié les Présidents de le parachever en tenant compte des observations faites, puis de le soumettre à la cinquième session de la Réunion des Parties. Enfin, le Groupe de travail a décidé d'inclure dans le plan de travail pour 2010-2012 un élément sur les activités de promotion avec le projet de stratégie comme principale référence.

79. Le secrétariat a également informé le Groupe de travail du Séminaire devant avoir lieu le 19 août 2009 pendant la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm. Ce séminaire, qui sera l'occasion de présenter les travaux réalisés et les résultats obtenus au titre de la Convention, comportera en deuxième partie un volet spécialement consacré à l'Asie centrale. Le Groupe de travail a été invité à assurer à cette manifestation toute la publicité voulue.

X. Coordination et synergies avec les activités des organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations

80. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de sa participation aux travaux du Groupe ONU-Eau et des objectifs et activités de l'Équipe spéciale de l'ONU sur les eaux transfrontières¹³ coprésidée par la CEE et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le secrétariat a également informé le Groupe de travail des activités menées au titre de la Convention en vue de la Journée mondiale de l'eau 2009, consacrée à la question des eaux transfrontières. Dans le cadre des activités exécutées pour promouvoir la Convention, on en a redessiné le site Web et publié de nouvelles brochures sur la Convention et son Protocole sur l'eau et la santé.

81. Le Groupe de travail a été informé de l'atelier récemment organisé par l'UNESCO, en coopération avec l'OSCE, sur les aquifères transfrontières dans le Caucase et en Asie

¹³ Pour de plus amples informations au sujet du Groupe ONU-Eau, voir: <http://www.unwater.org>.

centrale (Almaty, Kazakhstan, 27 et 28 mai 2009). Il a noté que les résultats de cet atelier contribueraient notablement à la préparation de la deuxième évaluation.

82. L'OSCE a rendu compte de ses projets exécutés en coopération avec la CEE et a confirmé à nouveau qu'elle était prête à appuyer la mise en œuvre du futur plan de travail, selon les besoins.

XI. Programme de travail 2007-2009 pour la gestion intégrée des ressources en eau

83. La Présidente a rappelé que la proposition relative aux directives stratégiques pour la gestion intégrée des ressources en eau transfrontières (activité 2.1.1) avait été reconsidérée à la lumière des demandes formulées par les pays en vue de l'établissement d'un guide pour la mise en application de la Convention et que les synergies entre la Convention et la Directive-cadre sur l'eau de l'UE (activité 2.2.2) avaient été surtout favorisées par l'élaboration du guide et les Dialogues sur les politiques nationales.

84. Le Groupe de travail s'est félicité des progrès accomplis dans la mise à exécution du plan de travail et a chargé la Présidente, avec l'aide du secrétariat, de rendre compte des progrès accomplis à la cinquième session de la Réunion des Parties.

XII. Plan de travail pour 2010-2012 et au-delà

A. Activités sur le terrain: nouveaux projets pilotes

85. Le secrétariat a rappelé les grands principes qui sont à la base du futur programme pilote (documents informels WGMA-Inf.1 et WGIWRM-Inf.3) et a appelé l'attention sur le projet de stratégie et plan de travail établi pour le Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC) (document informel WGMA-Inf.5). Il a également exposé les principales conclusions formulées par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation à sa dixième réunion (ECE/MP.WAT/WG.2/2009/2) au sujet des projets pilotes et insisté sur le rôle que l'IWAC serait appelé à y jouer. Le représentant de la Slovaquie a indiqué que l'IWAC avait été inauguré le 7 avril et que toutes les ressources nécessaires à son fonctionnement avaient été mobilisées par son gouvernement.

86. Le PNUD s'est déclaré prêt à s'associer au programme de projets pilotes exécuté au titre de la Convention. Il a précisé qu'il pourrait être partenaire de tous les projets prévus, confirmant et renforçant encore la coopération entre la CEE et le PNUD.

87. Le Groupe de travail a prié le secrétariat d'apporter la dernière touche au document sur le futur programme de projets pilotes pour le soumettre à la réunion des Parties à sa cinquième session et d'étudier les propositions de projets pilotes éventuellement soumises par des pays.

B. Structure et activités du plan de travail pour 2010-2012

88. Le secrétariat a présenté le projet de plan de travail pour 2010-2012 (ECE/MP.WAT/WG.2/2009/4 - ECE/MP.WAT/WG.1/2009/3) et a informé les participants des décisions prises à la dixième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation et à la douzième réunion du Bureau sur la révision du plan de travail.

89. Après avoir formulé quelques remarques de forme et de fond sur le projet de plan de travail, le Groupe de travail:

a) S'est félicité de la nouvelle structure du plan de travail et est convenu que, pour plus d'efficacité, les deux Groupes de travail se réuniraient au besoin immédiatement l'un à la suite de l'autre et que les réunions organisées par la suite le seraient en fonction de cette nouvelle façon de procéder;

b) A approuvé son mandat ainsi que ceux des organes qui lui sont rattachés, tels qu'exposés dans les paragraphes 7 à 21 du plan de travail;

c) Est convenu que les activités devraient être rationalisées et que la priorité devrait être donnée à celles qui revêtent une importance stratégique et multilatérale et dans lesquelles le secrétariat aurait un rôle majeur à jouer, les activités à caractère plus technique et intéressant des aires géographiques plus limitées étant entièrement confiés aux pays chefs de file;

d) S'est félicité de la proposition du PNUD de contribuer largement à la mise en œuvre de projets sur le terrain et d'activités de renforcement des capacités;

e) A mis en évidence le rôle directeur et l'appui des pays associés à la mise en œuvre des projets pilotes;

f) S'est félicité de l'intérêt exprimé par la République de Moldova et l'Ukraine pour la mise sur pied d'une activité sur la question de la responsabilité civile et a noté que la Hongrie et la Roumanie étudieraient la possibilité d'y collaborer.

90. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des ressources qui devront être mobilisées pour la mise en œuvre du plan de travail, notant que les Dialogues sur les politiques nationales ainsi que la préparation de la deuxième évaluation étaient déjà presque entièrement financés alors que les fonds manquent pour d'autres domaines d'activité. Il fait valoir que la priorité devrait aller à la collecte de fonds pour les ressources humaines du secrétariat, essentielles à la bonne exécution du plan de travail.

91. Le Groupe de travail est convenu de communiquer ses observations sur le projet de plan de travail pour 2010-2012 avant le 31 juillet 2009 et a demandé au Bureau, avec l'aide du secrétariat, de réviser ce projet de plan de travail en fonction des observations qui auront été formulées et des décisions prises au titre des précédents points de l'ordre du jour. Le projet de plan de travail sera soumis pour adoption à la cinquième session de la Réunion des Parties, avec une estimation des dépenses à engager pour sa mise en œuvre.

XIII. Date et lieu de la cinquième réunion du Groupe de travail

92. Compte tenu du calendrier établi pour la préparation de la deuxième évaluation, des dates de la cinquième session de la Réunion des Parties et des services d'interprétation disponibles à Genève, il a été décidé que la réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation se tiendrait à Genève du 5 au 7 juillet 2010 et celle du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau les 8 et 9 juillet.

XIV. Questions diverses

93. La Fédération de Russie a rendu compte de ses activités de coopération transfrontière dans le domaine de l'eau, qui sont axées sur les bassins fluviaux qu'elle a en commun avec le Bélarus, l'Estonie et la Finlande. L'Estonie et la Finlande ont salué cette coopération. Le Groupe de travail s'est félicité de ce compte rendu et souligné qu'il se réjouissait à la perspective d'une participation active de la Fédération de Russie aux

activités exécutées au titre de la Convention et en particulier à la préparation de la deuxième évaluation.

94. Le secrétariat a invité les délégations à entreprendre sans plus attendre les préparatifs nécessaires à la cinquième session de la Réunion des Parties afin que les délégués puissent être désignés et les pouvoirs déterminés en temps voulu.
